

Tarif du 6.7.1859

Enveloppe spéciale de chargement avec ses recommandations d'utilisation

Texte du rabat, ci-dessous déplié :

Les cachets doivent être en cire fine ; leur empreinte , produite d'un seul coup , doit être le résultat de l'apposition d'un sceau particulier et non d'une pièce de monnaie , d'un dé , d'un bouton , ou de tout autre objet banal ; elle doit être nette , sans surcharge apparente , porter sur tous les plis , qui ne sont pas suffisamment pris lorsqu'ils ne sont retenus que par la bavure de la cire.



Lettre chargée (4,75 g.) en Valeur Déclarée 2000f.

Lettre du 1er échelon : 20c. , Chargé : 20c. , V.D. : 10c. par 100f. payée en numéraire
Oblitération GC 117 - Timbre à date type 15 : ANTIBES (87) 28 JANV. 65

Ci-contre, photocopie du descriptif de chargement apposé au verso et non au recto comme le préconise le cadre "TIMBRE COLLECTEUR." :



Tarif du 6.7.1859

Enveloppe spéciale de chargement brevetée S.G.D.G^t

Lettre chargée (8,60 g.)
en Valeur Déclarée 200f.

Lettre du 1er échelon : 20c.
Chargé : 20c.
V.D. payée en numéraire
10c. par 100f.

Oblitération GC 3722
Timbre à date type 15 :
S^T LIZIER (8)
13 JUIL. 68



Ci-contre
photocopie du verso

N° CHARGEMENT A
Contenant B *deux Cent francs*

595

no 174

à Monsieur

Mmech Suissier

rue de la ville 5

Coulonsey *25*

Timbre chargé
CHARGÉ

A Ecrire ici selon le cas : Lettre ou Valeur déclarée .
B Enoncer en toutes lettres la somme renfermée dans la lettre .

Timbre descriptif

L E T T R E

CH A R G É E

3722

POIDS	CHARGES
GR. C.	RELI. (en francs)
8 60 2	R.A.F.

App. Breveté S.G.D.G.^t